

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

ARR2023_0052

ARRÊTÉ

OBJET : CESSATION DE FONCTION DE NATHALIE CHEVALIER EN QUALITÉ DE MANDATAIRE DE LA SOUS-RÉGIE CENTRALISÉE DE RECETTES DU PÔLE CULTUREL DU LUZARD

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU l'arrêté du 3 mai 1994 instituant une régie de recettes groupée pour l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, ..., modifié,

VU la décision n°D11-62 en date du 16 juin 2011 portant avenant visant à changer l'appellation de la régie Guichet Unique qui devient régie centralisée de recettes, et à étendre les modes de règlement au paiement en ligne,

VU la décision n°D2020-0119 en date du 25 juillet 2020 portant constitution de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Luzard (34 cours des Roches),

VU l'arrêté n°ARR2021_0407 en date du 16 décembre 2021 portant nomination des mandataires de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Luzard (reprise intégrale de l'acte antérieur),

VU la décision n°DEC2022_0004 du 24 janvier 2022, portant extension des natures des recettes avec reprise intégrale de l'acte constitutif de la sous-régie centralisée de recettes pour les produits des activités du pôle culturel du Luzard (34 cours des Roches),

VU la décision n°DEC2022_0110 en date du 12 août 2022, portant sur la Régie centralisée de recettes (reprise intégrale de l'acte constitutif),

1/5



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2023_0052

Portant « Cessation de fonction de Nathalie Chevalier en qualité de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Lizard » (2)

VU l'arrêté n° ARR2022_0424 en date du 30 décembre 2022 portant sur la nomination de régisseur titulaire et de mandataires suppléants de la régie centralisée de recettes (reprise intégrale de l'acte antérieur),

VU l'avis favorable du régisseur, en date du 27 janvier 2023,

VU l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 27 janvier 2023,

CONSIDERANT que Mme Nathalie Chevalier, attachée titulaire, a quitté ses fonctions au sein du pôle culturel,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est mis fin aux fonctions de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Lizard de Madame Nathalie Chevalier, attachée titulaire.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux intéressés,

chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

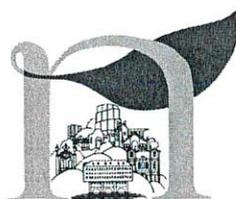
ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Comptable publique assignataire
Pour avis conforme du 27 janvier 2023.

Le régisseur titulaire
Muriel Barreau
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation
Barreau

2/5



VILLE DE NOTSTEL

Suite de l'arrêté n° ARR2023_0052

Portant « Cessation de fonction de Nathalie Chevalier en qualité de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Lizard » (3)

Le régisseur suppléant

Pascal Costantino

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

Le mandataire

Catherine VENEZIANO

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

Le mandataire

Nathalie CHEVALIER

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

A grille le Collochute

Le mandataire

Stéphanie CLARISSOU

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

Le mandataire

Christine TAVARES LOPES

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

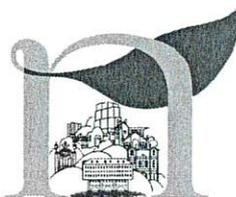
Vu pour acceptation

Le mandataire

Isabelle ROHRBACH

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

En arrêt longue maladie



VILLE DE NOTSTEL

Suite de l'arrêté n° ARR2023_0052

Portant « Cessation de fonction de Nathalie Chevalier en qualité de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Lizard » (4)

Le régisseur suppléant

Emilie PEREIRA

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Le régisseur suppléant

Katia TARNAUD

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Le régisseur suppléant

Vanna HO

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour Acceptation

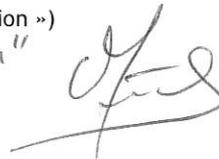


Le régisseur suppléant

Marie CHAU

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

« Vu pour acceptation »



Le régisseur suppléant

Nicolas MANYACH

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

« Vu pour acceptation »

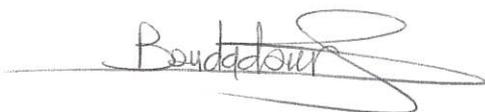


Le régisseur suppléant

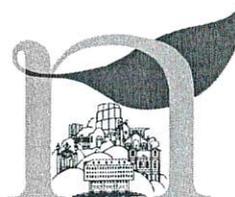
Hafidha BOUDADOUR

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptat's



4/5



Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 077-217703370-20230201-ARR2023_052-AI



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2023_0052

Portant « Cessation de fonction de Nathalie Chevalier en qualité de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Lizard » (5)

Le régisseur suppléant

Malika GUENINECHE

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

« Vu pour acceptation »

Fait à Noisiel,

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 01/02/2023

Qualité : Maire de Noisiel



5/5



Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le



ID : 077-217703370-20230201-ARR2023_052-AI